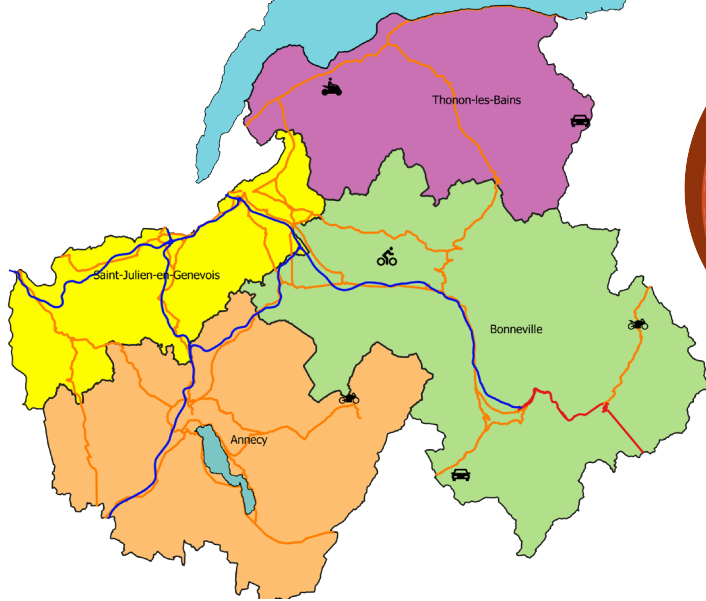
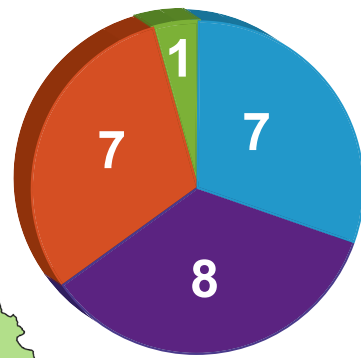


Localisation des accidents mortels en août 2020



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs depuis le 1^{er} janvier 2020



VL PL
2RM* Piéton - Cycliste
*2RM : motards, cyclo

Nombre de tués en 2020 (janvier-août)	23
Nombre de tués en 2019 (janvier-août)	43
Nombre de tués en août 2020	6
Nombre de tués en août 2019	5

	Accidents	Tués	Blessés
Août 2020*	43	6	57
Août 2019	54	5	68
Septembre 2019-Août 2020	482	43	472
Septembre 2018-Août 2019	563	61	508
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-14 %	-30 %	-7 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	-14 %	-15 %	-14 %

Consultez, en cliquant directement sur le lien, *en italique, le baromètre d'août 2020*

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges							Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Cyclomotoriste	Motard	Automobiliste	Camion	autres	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors agglo
Août 2020	1	1	2	2						1	2	1	1	1	4	2			5	1	5	1
Total mensuel %	17 %	17 %	33 %	33 %					17 %	33 %	17 %	17 %	17 %	17 %	67 %	33 %			83 %	17 %	83 %	17 %
Total 2020	4	3	1	6	8	1		2	2	5	9	2	3	20	3	1		17	5	15	8	
Total annuel %	18 %	13 %	4 %	26 %	35 %	4 %		9 %	9 %	21 %	39 %	9 %	13 %	87 %	13 %	4 %		74 %	22 %	65 %	35 %	

Au mois d'août 2020, 1 cycliste, 1 cyclomotoriste, 2 motards et 2 automobilistes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 5 tués en août 2019 (1 cycliste, 2 motards, et 1 automobiliste). La vitesse est en cause dans 4 des 7 accidents mortels. Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a baissé de 30 % ainsi que les nombres d'accidents et de blessés, respectivement de 14 % (-81 accidents) et de 7 % (-36 blessés).

Cyclistes, bien circuler à vélo

En Haute-Savoie, depuis le début de l'année, 5 cyclistes ont perdu la vie sur nos routes. En 2019, 7 sont décédés et 48 ont été blessés. Entre 2015 et 2019, 18 cyclistes ont été tués et 250 blessés dont 131 ont dû être hospitalisés

Ayez les bons réflexes !

- Hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste et son passager.
- En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence ! Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras même dans un carrefour giratoire.
- Ne circulez pas ni sur les passages piétons ni sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

À vélo comme à trottinette électrique, le port d'un casque audio, d'écouteurs ou d'oreillettes Bluetooth est interdit et sanctionné de 135€ d'amende.

Êtes-vous bien équipés ?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS

OBLIGATOIRES : CASQUE, GILET RÉTRO RÉFLÉCHISSANT (HORS AGGLOMÉRATION) RECOMMANDÉ DANS TOUTES LES SITUATIONS, CASQUE ENFANT (MOINS DE 12 ANS), SIÈGE ENFANT ADAPTÉ OBLIGATOIRE (MOINS DE 5 ANS), FEU ET CATADIPOTRE ROUGES, ÉCARTEUR DE DANGER, PNEUS GONFLÉS CORRECTEMENT, CATADIPOTRE DE ROUE ORANGE, CATADIPOTRE DE PÉDALE ORANGE, CATADIPOTRE DE ROUE ORANGE.

RECOMMANDÉS : AVERTISSEUR SONORE, FREINS AVANT ET ARRIÈRE, FEU JAUNE OU BLANC ET CATADIPOTRE BLANC, PNEUS À BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES.